

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 17 octobre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-		
2	AIX-LES-BAINS	т	CAMUS Gilles	SADOUX Pouvoir de Marina FERRARI		
	AIX-LES-BAINS		CARDE Daniel			
	AIX-LES-BAINS		FRUGIER Michel			
	AIX-LES-BAINS		GIMENEZ André			
	AIX-LES-BAINS		GUIGUE Thibaut			
	AIX-LES-BAINS		MOIROUD Christophe	Arrivé après la 18ème délibération		
8	AIX-LES-BAINS		MOUGNIOTTE Alain			
-	AIX-LES-BAINS	-	PETIT GUILLAUME Sophie			
_	BOURDEAU		ARDOUVIN Michel			
_	BRISON SAINT INNOCENT	_	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Martine SCAPOLAN		
	BRISON SAINT INNOCENT		MASSONNAT Marthe			
	CONJUX	T	SAVIGNAC Claude			
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER		
	ENTRELACS	Т	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET		
	ENTRELACS	Т	GERBELOT Gaëlle	Pouvoir d'Yves GRANGE		
17	ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc			
18	GRESY-SUR-AIX	Τ	PIGNIER Colette			
19	GRESY-SUR-AIX	Τ	POURCHASSE Patrick			
20	GRESY-SUR-AIX	Τ	TROQUIER Chrystel			
21	LA BIOLLE	Τ				
22	LA BIOLLE		NOVELLI Julie			
	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT		MORIN Bruno			
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas			
	LE BOURGET DU LAC		RAMEL Sandrine			
			SIMONIAN Edouard			
	MERY	-	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Robert AGUETTAZ		
	MOTZ T CLERC Daniel			Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO		
29			FILIPPI Laurent			
	MOUXY		RAVANNE Catherine			
	PUGNY CHATENOD		CROUZEVIALLE Bruno	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER		
	RUFFIEUX		ROGNARD Olivier	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER		
	SAINT OFFENGE		GELLOZ Bernard			
	SAINT OURS		ALLARD Louis			
	TRESSERVE	-	LOISEAU Jean-Claude MOULIN Annie			
	TRESSERVE					
-	TRESSERVE		ROUSSEL Christian CHAPUIS Nicolas			
	TREVIGNIN		ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la 4ème délibération		
				Arrivée après la 6ème délibération		
	VOGLANS VOGLANS		MERCIER Yves	Allivee apres in o deliberation		
41	VOGLANG	'	MERCIENTIAGO			

21 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS ANCIAUX Christèle
BOURDEAU DRIVET Jean-Marc
LE MONTCEL HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 38 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2023 Exécutoire le : **2 4 0CT. 2023** Publiée le : **2 4 0CT. 2023**

Visée le : 2 3 OCT. 2023

FINANCES Budget Principal 2023 Créances irrécouvrables – Créances éteintes

Monsieur le Président indique que le budget Principal de Grand Lac fait apparaître que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances éteintes et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le comptable public justifiant de l'impossibilité de poursuivre par suite de liquidation judiciaire. Ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget Principal pour le règlement de redevance spéciale des Ordures Ménagères. Ces créances portent sur 10 876,70 euros et constitueront une charge pour l'exercice 2023. La liste des débiteurs est jointe en annexe.

Les crédits sont ouverts au budget 2023 au compte 6542/9990.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE l'extinction de ces créances,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

Aix-les-Bains, le 17 octobre 2023

Le Président, ND ACREMENT D'AGGLON

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 68

Présents : 39

Présents et représentés : 48

Votants: 48
Pour: 48

Contre: 0
Abstentions: 0

- Blancs : 0

		*1



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Aix les Bains, le 11/05/2023

SGC AIX LES BAINS

5 AVENUE VICTORIA

73104 AIX LES BAINS

TÉLÉPHONE: 04 79 35 07 54

MÉL. : sgc.aix-les-bains@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Jours et heures d'ouverture :

LUNDI MARDI et JEUDI

De 8h30 à 12h30 Avec ou sans RDV

Affaire suivie par : VIRGINIE ANTOINE

Téléphone: 04 79 35 07 54

Réf à rappeler : CREANCES ETEINTES

GRAND LAC

73100 AIX LES BAINS

Objet: CREANCES ETEINTES

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'émission d'un mandat dans le budget 80500 GRAND LAC la somme de 10876,70 compte 6542 relatif à la liste ci jointe

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le RESPONSABLE du SGC 1/X LES BAINS Pascai RAMPNOXX

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

80500_80500_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_073048_20230511_475458533015

EDITION HELIOS

arrêtée à la date du 11/05/2023 Présentation en non valeurs

073048 SGC AIX-LES-BAINS

80500 - GRAND LAC-CA DU LAC DU BOURGET

Exercice 2023

-Numéro de la liste 6293590445-«

10876,7 2 pièces présentes pour un total de Exercice pièce Titre

Nature Juridique

Société Société

Nom du redevable

Montant

7893,28 2983,42

Clôture insuffisance d'actif sur LJ Clôture insuffisance d'actif sur LJ

Motif de la présentation

10876,7

TOTAL

2018 T-777 ANTHONY 2019 T-1281 ANTHONY

Le RESPONSABLE du SGC :: AIX LES BAINS Pascai RAMPNOUX

Page 1

13.127,68 € 1-2 Filtrer Cpte Pièces Quitter Afficher ◆ OAscendant
● Descendant Restes à recouvrer 2.250,98 € Solde TTC 7.893,28 € 2.983,42 € 9 00'0 9 00'0 9 00′0 9 00'0 9,00,0 9,00,0 0,00€ 9 00'0 9 00'0 9 00'0 9,00,0 Retour Date de consolidation :12/07/2022 73100 - AIX LES BAINS Réinitialiser 9'00'0 Montant pièce 22.398,97 € 7.466,32 € 2.414,94€ 3.733,16 € 7.893,28 € 7.893,28 € 2.250,98 € 2.414,94 € 231,90 € 477,70 € 319,90 € 319,90 € 477,70€ 51,20 € Encaissements Solde Ξ 30/01/2020 27/01/2020 20/06/2019 27/01/2020 20/01/2020 3/10/2020 27/05/2020 14/02/2020 14/02/2020 13/11/2019 11/10/2018 7/12/2021 26/04/2021 0/02/2021 Emission 22549420315 0,00€ 22549420115 CP - Ville Numéro 606-47 91005 91006 91003 7899 386 1281 777 40 244 387 RÉFÉRENTIEL → TIERS → RECHERCHE → LISTE DES PIÈCES Restes à payer Autre opération avec Autre opération avec Annulation réduction Annulation réduction Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement émargement émargement Rappel des informations sur le tiers n° 1596167717 🚭 Totalisation des pièces non soldées (3 - 13.127,68) Nature ANTHONY -900'0 Mandat(s) ordinaire(s) Mandat(s) ordinaire(s) Mandat(s) ordinaire(s) liste des pièces (total 23 pièces) Mandat(s) ordinaire(s) Ordre(s) de paiement Ordre(s) de paiement Pièces Toutes Titre(s) ordinaire(s) litre(s) ordinaire(s) Titre(s) ordinaire(s) itre(s) ordinaire(s) Titre(s) correctif(s) Fitre(s) ordinaire(s) Titre(s) correctif(s) Article(s) de rôle comptable comptable Type des pièces |-**Paiements** Collectivité (valeurs) Critères de recherche Nom/RS 80000 80000 80000 Budget 80000 80500 80500 80501 80000 80500 80500 80000 80000 30000 80000 Indicateur d'activité dans BS Créances non soldées 3S Totalité des créances Journée du 09/05/2023 Se déconnecter Proposition en NV **Encaiss individuel** Détail

Code BC 80500 Exercice 2023

Actions

Hélios

Poste 073048 Contexte

page: 57 22 06 2022 173/095604 •• INFO DU

POSTE: 073009
N. SIREN: 393 046 131 N. NIC: 00016
RAISON SOCIALE: ANTHONY

ADRESSE

73100 AIX LES BAINS

FORME JURIDIQUE: Société par actions simplifiée ACTIVITE : Débits de boissons Siège auxiliaire non saisonnier Fermé

Président

: SBG PARTICIPATIONS

ETAT PROCEDURE COLLECTIVE : CLOTUREE

Bodacc A N. 119 Annonce 3194 du 21/06/2022

Evénement :Cloture pour insuffisance d'actif
Tribunal : TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY (73)
Date : 10/06/2022.Jugement de cloture pour insuffisance d'
actif.393046131 RCS Chambery.ANTHONY.Forme juridique : Société par actions
simplifiée.Activité : café, brasserie, restaurant. Adresse :
prononçant la cloture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.



TRÉSOR PUBLIC

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE PRINCIPALE D'AIX-LES-BAINS

9. AVENUE VICTORIA

73104 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone 04 79 35 07 54 Télécopie 04 79 88 97 95 Mél. t073048@dgfip.finances.gouv.fr

Références à rappeler : dossier N° 969

DATE DU REDRESSEMENT

16/07/2019

DATE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le vendredi 9 août 2019

03.

ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET ...

BP 60219

44. RUE CHARLES MONTREUIL

73002 CHAMBERY CEDEX

Bordereau de déclaration des sommes dues à titre chirographaire et définitif par

ANTHONY SA

73100 AIX LES BAINS

Nature du titre ou de l'impôt / Rôle / Article	Date mise en recouvrement / émission	Montant	Acomptes payés	Reste dû
GRAND LAC RSPECIALES 2019		8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
GRAND LAC TR 777/2018		7 893,28 €	0,00€	7 893,28 €
VILLE AIX TOM 2019		800,00€	0,00 €	800,00€
VILLE AIX TR 427/2019		724,00€	0,00 €	724,00 €
	Totaux	17 417.28 €	0.00 €	17 417,28 €

..... pièces jointes. Observations:

En attente de facturation pour TEOM 2019 et RS 2019.

Le comptable

L'inspecteur de Adjoint au d'Aix les Buins

ANTOINE

IR: impôt sur les revenu

CSG: contribution sociale généralisé

TH: taxe d'habitation

TF: taxe foncière

TP: taxe professionnell IS: impôt sur les société

AF : amende fiscal IFA: imposition forfaitaire annuell PEEC : participation des employeurs à l'effort de constructi

TR: titre RTV: redevance télévisio

VISE POUR VALOIR ACCUSE DE RECEPTION. ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET

19 AOUT 2019

ETUDE BOUVET & GUYONNET Mandataires Judiciaires Associés L'Axiome BP 60219 44 rue Charles Montreuil 73002 CHAMBERY CEDEX Tel. 04 79 62 62 14 - Fex 04 78 82 01 99 chambery@bouvet-guyonnet.tr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Budget Principal 2023 - Créances irrécouvrables - Créances éteintes

Date de transmission de l'acte :

23/10/2023

Date de réception de l'accusé de

23/10/2023

réception :

Numéro de l'acte

d4726 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte

073-200068674-20231017-d4726-DE

Date de décision :

17/10/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Autres délibérations ou décisions